

Compte-rendu séance du **Conseil Municipal** salle des mariages – du mardi 29 avril 2014 (20h00)

Date de convocation : 23/04/2014

Date d'affichage : 02/05/2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous - Préfecture le : 02/05/2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOEL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET-première adjointe au Maire, M. Christophe MILLOT-deuxième adjoint au Maire, M. Thomas GUYOT-SIONNEST-troisième adjoint au Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Anne-Marie BACHOLLET, Jean-François OCHAT , Nathalie JOUANNEAU, Florence HUBERT, Florence BOSCARDIN, Raymonde REGNIER, Alain VERRIER , Michel PIGOURY.

Absents excusés :

Mme Elisabeth LELU a donné procuration à M. Thomas GUYOT-SIONNEST.

M. Fabrice BALLE a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

M. Anthony LEFORESTIER a donné procuration à M. Gilles NOEL

Secrétaire de séance : Mme Christiane BOCQUET

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

Ouverture de la séance

- 1 - approbation du compte-rendu de la séance du 29/3/2014
- 2 - vote des taux d'imposition
- 3 - vote des budgets primitifs (commune et lotissement)
- 4 - élection des délégués dans les organismes extérieurs et commissions municipales
- 5 - modification du règlement de la pêche au plan d'eau
- 6 - questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'Ordre du Jour quatre questions :

Dotation Cantonale d'Equipement 2014 – DCE 2014 ;

Modifications du règlement PLU ;

Indemnités pour le gardiennage de l'église communale ;

Projet « aménagement durable » du conseil régional de Bourgogne
et d'intégrer au point 4 la commission d'appel d'offre,
la commission communale des impôts directs,

Le renouvellement du CA du CCAS et la désignation des membres élus et nommés.

Le conseil municipal accepte les questions rajoutées à l'ordre du jour.

Vote des taux d'imposition

Il est proposé au conseil municipal d'acter la non augmentation des impôts et de les fixer comme suit :

Taxe d'Habitation : 24.29 % ;
Taxe Foncière Bâti : 17.20 % ;
Taxe Foncière non bâti : 49.85 %

Cotisation foncière des établissements : 21.21 %

L'actualisation des taux d'imposition est adoptée à la majorité des conseillers présents ou représentés.

Vote des budgets primitifs

► COMMUNE

Monsieur le Maire précise que les impôts représentent 40% des recettes, les subventions 35%, les recettes issues de la forêts 5%.

Les charges en personnel constituent 32% des dépenses.

Le conseil municipal adopte avec 12 voix pour, une contre, et 2 abstentions le budget primitif communal suivant.

Investissement : 1.117.693 € (recettes et en dépenses)

Fonctionnement : 1.744.949,00 € (recettes et en dépenses) sans recourir à une modification des taux d'imposition.

Le total du budget communal s'élève à 2 862 642€.

Un budget primitif de fonctionnement équilibré à 1.744.949,00 €, en recettes et en dépenses, en baisse de 169 000 € par rapport au budget primitif 2013 par des mesures d'économies et de mutualisation.

Un budget primitif d'investissement équilibré à 1.117.693,00 € avec trois opérations mobilisant 250 000 € pour la halle de stockage, de 152 000 € pour le Faubourg de

Marcy engagé en 2013 et de 236 000 € pour l'hébergement touristique au château, sans oublier le confort quotidien avec des plaques de rues (10 000 €) dans les hameaux, notamment l'entretien de la forêt 63 000 € et du matériel pour les services techniques pour 20 000 €.

► **LOTISSEMENT COMMUNAL 2014**

Monsieur le Maire a présenté :

Un budget d'investissement équilibré à 626 776 € en dépenses et en recettes.

Un budget de fonctionnement équilibré à 645 678€ en dépenses et en recettes

Le total du budget du lotissement communal s'élève à 1 272 454€, est voté à l'unanimité.

Désignation des délégués au sein de la Commission d'Appel d'Offres – CAO

A l'unanimité il a été décidé de procéder au scrutin public.

Ont été élus

3 Délégués Titulaires

-Madame Christiane BOCQUET, Messieurs Christophe MILLOT, Michel PIGOURY.

3 Délégués Suppléants

-Monsieur Anthony LEFORESTIER, Mesdames Nathalie JOUANNEAU, Raymonde REGNIER .

Désignation des délégués au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

A la majorité 12 voix pour 2 contre (MM VERRIER et PIGOURY) et 1 abstention (Mme REGNIER), propose à la Direction des Services Fiscaux la liste des commissaires titulaires et suppléants.

Propriétaires de bois et de forêts BRETON B (T) VION A (S)

Contribuables domiciliés hors commune PAILLARD Christophe (T) DUARTE - PEREIRA Jean - Claude (S)

Autres contribuables

Titulaires ALEXANDRE Michel, DURAND P, Mme PREVIT Sophie épouse ROSSIGNOL, Mme DESCHAMPS Raymonde épouse REGNIER, Daniel PICARD, et DEBRY Benoit.

Suppléants : Mme THOUVENIN Christiane épouse BOCQUET, M Jacques GENTY, Yves GUERDER, Sébastien CIUDAD, Jean – Pierre CIUDAD, M Claude Signolet.

Désignation des délégués – organismes extérieurs.

SYNDICATS :

► Syndicat Intercommunal d'Electricité de Varzy : compétence électricité

1 titulaire + 1 suppléant

A la majorité 13 voix pour, 2 abstentions (MM Verrier et PIGOURY) sont élus :

-Messieurs Gilles NOEL, Christophe MILLOT.

► Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) :

A la majorité ,12 voix pour, 1 contre (M VERRIER) et 2 abstentions (Mme REGNIER , M PIGOURY) sont élus pour :

compétence gaz - éclairage public,

-Messieurs Thomas GUYOT-SIONNEST, Jean François OCHAT .

compétence réseau de chaleur

-Monsieur Gilles NOEL, Madame Florence HUBERT.

► Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant du Beuvron = 2 T + 2 S

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER , MM Verrier et PIGOURY) sont élus :

Délégués titulaires

- Mme Elisabeth LELU et M Anthony LEFORESTIER.

-Délégués suppléants

Messieurs Christophe MILLOT et Jean – François OCHAT.

► Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Vaux du Beuvron = 2 T + 2 S

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus :

-Délégués titulaires

Messieurs Jean – François OCHAT et Christophe MILLOT

-Délégués suppléants
Messieurs Michel ALEXANDRE et Anthony LEFORESTIER

► Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la région de Varzy = 2 T + 2 S

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus :

-Délégués titulaires
Messieurs Jean – François OCHAT et Michel ALEXANDRE

-Délégués suppléants
Madame Florence HUBERT, Monsieur Christophe MILLOT.

► Syndicat Intercommunal de gestion du collège = 2 délégués

A la majorité 12 voix pour, 2 contre (MM VERRIER et PIGOURY) et 1 abstention (Mme REGNIER)

Messieurs Georges MARCHAND, Gilles NOEL.

CONSEILS D’ADMINISTRATION :

► GIP e’ Bourgogne

A la majorité 12 voix pour, 2 contre (MM VERRIER et PIGOURY) et 1 abstention (Mme REGNIER)

1 titulaire Monsieur Gilles NOEL .

1 suppléant Monsieur Fabrice BALLE .

► Groupement Touristique des Vaux d’Yonne

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus 2 délégués :

Mesdames Elisabeth LELU et Christiane BOCQUET.

► Lycée Collège « le Mont Châtelet » = 1 T + 1 S

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus 2 délégués :

Monsieur Gilles NOEL et Mme Florence BOSCARDIN.

► Conseil d’écoles REX BARRAT = 1 T + 1 S

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus 4 délégués

2 titulaires : Fabrice BALLE et Mme Elisabeth LELU.

2 suppléants : Christiane BOCQUET et Florence BOSCARDIN.

► EHPAD et CAO = 3 délégués et 1 délégué

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus

CA Messieurs Gilles NOEL et Sébastien CIUDAD

CAO Messieurs Gilles NOEL et Christophe MILLOT.

► Centre socio culturel = 1 T

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) est élue Madame Florence BOSCARDIN.

► RESO (établissement public Culture) = 1 T + 1 S

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus

Titulaire Madame Christiane BOCQUET
Suppléante Madame Florence HUBERT.

► CORRESPONDANT DEFENSE : 1 délégué

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) est élu : Monsieur Christophe MILLOT

► GARANTS DE LA FORET COMMUNALE = 3 délégués + 2

A la majorité 12 voix pour, et 3 contre (Mme REGNIER, MM Verrier et PIGOURY) sont élus :

Messieurs Michel ALEXANDRE, Georges MARCHAND, Daniel PICARD et Fabrice BALLE, Anthony LEFORESTIER .

RENOUVELLEMENT des MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS - DETERMINATION du NOMBRE et DESIGNATION des MEMBRES

Le CCAS est un établissement public administratif communal ou intercommunal qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations,

etc.). Même si les liens avec la commune ou le groupement de rattachement sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et un personnel propres. Son régime juridique relève du droit public. Il peut également agir en justice en son nom propre. Il existe une obligation légale pour chaque commune d'ériger un établissement public autonome en matière sociale.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. L 123-6). L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R 123-10). Leur mandat est renouvelable.

Les articles L 123-6 et R 123-7 à R 123-25 du Code de l'Action Social et de la Famille prévoient que le Conseil d'Administration du CCAS est composé du Maire, qui en assure la présidence de droit, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés :

- **membres élus par le Conseil Municipal en son sein :**

Ces membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage et vote préférentiel. Le scrutin est secret.

- **membres nommés par le Maire :**

Parmi ces membres nommés doivent figurer un représentant de l'Union Départementale des Associations familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, les associations de personnes handicapées, les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

- **FIXER** à **QUATRE** le nombre d'administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS et à **QUATRE** le nombre d'administrateurs nommés du Conseil d'Administration du CCAS.

Il convient également d'élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage et vote préférentiel, les élus désignés pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

A la majorité 12 voix pour, et 3 abstentions(Mme REGNIER , MM Verrier et PIGOURY) le conseil municipal élit 4 membres administrateurs nommés au conseil d'administration du CCAS.

Mesdames Elisabeth LELU, Christiane BOCQUET, Florence BOSCARDIN, Raymonde REGNIER.

Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Le conseil peut former des commissions, soit permanentes (durant tout le mandat), soit temporaires (consacrées à un seul dossier). L'article L 2121-22 (al. 3) du CGCT dispose que « dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appels d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux, sont présidées de droit par le maire et chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, seul habilité à prendre les décisions finales.

Il est proposé au conseil de fixer leur nombre à 4 (**finances, personnel, cadre de vie intégrant le fleurissement, les travaux, la forêt, les espaces publics, la communication et vie associative** comprenant le calendrier des manifestations, les sports et la mutualisation) et de désigner leurs membres, par vote à bulletin secret - représentation à la proportionnelle (4 élus de la liste « pour l'avenir de Varzy » et 1 élu de la liste « Pour l'intérêt de Varzy et de tous les Varzycois »)

A l'unanimité , le conseil municipal adopte la création et la désignation des membres des quatre commissions désignées ci-dessous :

► Commissions des Finances

Président : Gilles NOEL

Nathalie JOUANNEAU, Christiane BOCQUET, Anne – Marie BACHOLLET, Marie Elisabeth LELU , Alain VERRIER

► Commissions du Personnel

Président : Gilles NOEL

Thomas GUYOT – SIONNEST, Fabrice BALLE, Anthony LEFORESTIER, Christophe MILLOT, Michel PIGOURY .

► Commissions Cadre de Vie

Président : Gilles NOEL

Christophe MILLOT, Jean – François OCHAT, Thomas GUYOT – SIONNEST, Fabrice BALLE, Raymonde REGNIER

► Commissions Vie Associative

Président : Gilles NOEL

Florence BOSCARDIN, Florence HUBERT, Christiane BOCQUET , Thomas GUYOT – SIONNEST, Alain VERRIER .

Modifications du règlement de la pêche à l'étang communal

A l'unanimité le conseil municipal modifie le règlement intérieur et fixe à 1€ le prix de la carte à la journée pour tout jeune âgé de moins de 16 ans - 3 lignes maximum. Le point de vente de cartes municipales au magasin de fleurs « Myosotis » est supprimé

Projet « aménagement durable » du conseil régional de Bourgogne

Le conseil régional de Bourgogne lance un appel à candidature « aménagement durable » pour soutenir des projets d'aménagement innovants qui visent à promouvoir un habitat responsable, à faible impact sur l'environnement et limitant l'étalement urbain. La collectivité territoriale accompagne du stade de l'idée à la réalisation les communes de – de 2 000 habitants.

Le conseil municipal de Varzy a un Plan Local d'Urbanisme, envisage une opération en centre bourg, émet le souhait de prendre part au projet, s'engage à le mener de façon partenariale et affirme son adhésion aux objectifs de l'appel à projet.

Modification simplifiée PLU

Le conseil municipal approuvait le Plan Local d'Urbanisme le 29 novembre 2011. En séance du 24 janvier 2014, le conseil municipal demandait l'application de la cause d'exception 1AUe/h10 et s'engageait à modifier le règlement 1AUe/h10 et 1 AUe/h11. Il s'agit désormais d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à engager la procédure simplifiée du PLU.

Dotation Cantonale d'Equipeement 2014 – DCE 2014

La DCE est un fonds du conseil général de la Nièvre, libre d'affectation et réservé à l'investissement ou à des opérations d'entretien de la voirie – communes et établissements publics de coopération intercommunale.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter cette DCE sur l'opération du Faubourg de Marcy – réseaux, trottoirs, bordures.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la concrétisation de cette demande.

Indemnités de gardiennage 2014 et indemnité d'astreinte 2014

A l'unanimité le conseil municipal alloue

► une indemnité annuelle d'un montant de

- 119,55€ au gardien non résidant dans la commune et visitant périodiquement l'église.

- 260,00€ au prêtre desservant la paroisse en raison de l'astreinte occasionnée par le système d'alarme.

QUESTIONS DIVERSES

Prochains RdV – signature convention Flotteurs FM, visite du musée, ...

Info communautaires : le 23_4_2014 : élection de J SIMEON (21 pour, 4 blancs/ 25 votants) : président ; M PAQUETTE (commerce artisanat), JL GUILLOU (Ordures ménagères), M NICOLAS (assainissement), MF DUHAMEL (jeunesse) et moi-même (Industrie, tourisme, forêts et TIC) : vice-présidents.